



Sainte-Cécile-de-Milton

Province de Québec Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, au 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 1er décembre 2025 à compter de 19 heures.

PRÉSENCE :	Johanna Fehlmann, Conseillère siège n°3 Jacqueline Lussier Meunier, Conseillère siège n°4	Pierre Bernier, Conseiller siège n°5 Sylvain Goyette, Conseiller siège n°6
ABSENCE :	Ginette Prieur, Conseillère siège n°1	Sylvain Roy, Conseiller siège n°2

Tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Michel Larouche, directeur général et greffier trésorier est également présent.

9 personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

2025-12-239

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- Modification :
- Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2025-12-240

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE NOVEMBRE 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil l'état des revenus et des dépenses du 1er au 20 novembre 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS DE NOVEMBRE 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 1er et le 20 novembre 2025.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Lesdites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités ».

2025-12-241

MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABILITÉS ET REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des responsabilités et représentations des membres du conseil est nécessaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Pierre Bernier et unanimement résolu,

D'adopter la liste des responsabilités et représentations des membres du conseil, telle que présentée.

Une copie de la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-242 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 00421 - FONDATION SÉTHY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en novembre 2025, la facture numéro 00421 de Fondation Séthy, faisant suite à l'offre de service signée le 12 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'une haie brise-vent aux Sentiers Milton ont été réalisés à l'automne 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

D'autoriser le paiement de la facture numéro 00421 à Fondation Séthy pour un montant de 6 602,73 \$ taxes incluses;

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-243 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE - VACANCES ESTIVALES 2026

CONSIDÉRANT QUE la période des vacances de la construction constitue un moment privilégié pour la prise des vacances annuelles du personnel;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une planification adéquate des demandes de permis et autres services municipaux durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'un plan de communication sera diffusé dès le retour des Fêtes afin d'informer les citoyens et de les inciter à déposer leurs demandes à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE les services essentiels continueront d'être assurés, notamment par la présence ou la mise sur appel des employés des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des mécanismes de rappel du personnel seront prévus en cas d'urgence ou de sinistre durant la période visée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu,

D'autoriser la direction générale à mettre en oeuvre un plan de communication dès le retour des Fêtes afin d'aviser les citoyens de la nécessité d'effectuer leurs demandes de permis et autres requêtes en amont de cette période;

DE confirmer que les employés du service des travaux publics seront en poste ou sur appel afin d'assurer la continuité des services essentiels;

DE prévoir les modalités nécessaires au rappel du personnel en cas d'urgence ou de sinistre pendant cette période;

D'autoriser la fermeture de l'Hôtel de ville pour la période des vacances estivales 2026, soit du 20 au 31 juillet inclusivement. Les activités municipales reprendront selon l'horaire habituel le 3 août 2026.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-244 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE pour l'année 2026, le Conseil maintienne sa politique des séances ordinaires, sauf exceptions, le deuxième lundi du mois à 19h00.

Les dates choisies seront les suivantes

- 19 janvier
- 9 février
- 9 mars
- 13 avril
- 11 mai
- 15 juin
- 13 juillet
- 17 août
- 14 septembre
- 14 octobre (mercredi)
- 9 novembre
- 7 décembre
- 14 décembre (séance extraordinaire, budget).

Adoptée à l'unanimité

2025-12-245 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 679-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT 633-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Sylvain Goyette, qu'il sera adopté à une séance ultérieure, le règlement 679-2025 amendant le règlement 633-2021 afin d'actualiser la rémunération et l'allocation des élus.

Le projet de règlement est déposé au conseil, par Sylvain Goyette, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2025-12-246 ADOPTION DU RÈGLEMENT 676-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT 666-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 666-2024 sur la gestion contractuelle a été adopté afin d'assurer une gestion transparente et conforme aux exigences du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite y ajouter des mesures encadrant l'utilisation de camions pour le transport de matières en vrac lors de l'exécution de contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 1er octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 676-2025 a pour objet d'ajouter l'article 14.1 au Règlement 666-2024, énonçant l'obligation, pour tout entrepreneur et ses sous-traitants, d'utiliser au moins 50 % de camions appartenant à des camionneurs résidents de Sainte-Cécile-de-Milton ou à de petites entreprises de camionnage de la MRC de La Haute-Yamaska, abonnés à un service de courtage autorisé, pour le transport de matières en vrac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Sylvain Goyette, et unanimement résolu,

D'adopter le Règlement 676-2025 modifiant le Règlement 666-2024 sur la gestion contractuelle.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-247 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2025-64 POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux doit être renouvelé pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions de la part de deux fournisseurs pour l'entretien ménager et le cirage des planchers des bâtiments municipaux:

Fournisseur	Montant (taxes incluses)
9362-0557 Québec Inc	45 530.10 \$
Les entreprises Deshaies Inc	49 900.73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

D'adjuger de gré à gré le contrat SCM-2025-64 à la compagnie 9362-0557 Québec Inc pour un montant de 45 530.10 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense sera assumée par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-248

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026 - CSSVDC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir du transport scolaire supplémentaire aux élèves fréquentant l'école primaire de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente a été proposé par le Centre de Service Scolaire Val-des-Cerfs (CSSVDC) pour une période d'une (1) année (du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026) pour une somme de 20 695.50 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

D'autoriser la direction générale ou en son absence la direction générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-249

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DE L'AMOUR

CONSIDÉRANT QUE l'Église Missionnaire Baptiste Landmark de l'Amour désire renouveler le contrat de location du Centre communautaire pour l'année 2026 à raison de deux (2) fois par semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

D'autoriser le renouvellement du contrat de location du Centre communautaire pour les rencontres de prières de l'Église Missionnaire Baptiste Landmark de l'Amour;

DE fixer le prix de location à 125,00 \$ plus taxes par location, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 20 NOVEMBRE 2025

Le responsable du service de l'urbanisme fait rapport des permis émis du 1er au 20 novembre 2025, soit:

- 1 - Certificat d'autorisation d'abattage d'arbres
- 1 - Permis d'agrandissement
- 1 - Permis de brûlage
- 2 - Permis de construction
- 1 - Certificat d'autorisation de démolition
- 1 - Certificat d'autorisation pour enseigne
- 1 - Permis de captage des eaux souterraines
- 1 - Permis d'installation septique

Pour un total de 9 permis, d'une valeur totale de 754 480 \$ et un cumulatif annuel de 7 890 430 \$.

2025-12-250

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-04-094 - MISE À JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité applique le règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres pour les sièges pairs du CCU ont été renouvelés le 8 avril 2024 pour une durée de deux (2) ans, conformément au règlement;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités et représentations des membres du Conseil ont récemment été mises à jour, entraînant un ajustement quant aux personnes siégeant au CCU à titre de membre et de substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu :

1. **DE** mettre à jour la résolution adoptée le 8 avril 2024 afin de préciser que M. Pierre Bernier, conseiller, agit à titre de membre du Conseil du siège pair au sein du CCU en remplacement de M. Sylvain Roy, conseiller;
2. **QUE** cette mise à jour n'affecte pas la durée des mandats, lesquels demeurent en vigueur jusqu'au 13 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-251

JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale des bénévoles, soulignée le 5 décembre, vise à reconnaître l'apport essentiel et inestimable des bénévoles au sein de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) invite les municipalités à illuminer leur hôtel de ville aux couleurs officielles du RABQ, soit blanc, bleu et vert, afin de mettre en lumière l'engagement bénévole;

CONSIDÉRANT QUE le thème retenu cette année, « En route vers le bénévolat! », encourage la mobilisation citoyenne et la valorisation du bénévolat;

CONSIDÉRANT QUE le RABQ met à la disposition des municipalités divers outils de communication pour promouvoir cette journée, et les invite à remplir un sondage concernant les actions prévues sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE la Municipalité souligne officiellement la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre 2025;

QUE la Municipalité utilise les outils promotionnels fournis par le RABQ pour diffuser l'information et encourager la participation citoyenne;

QUE la Municipalité remplisse le sondage proposé par le RABQ concernant les actions prévues pour cette journée;

De plus, la Municipalité souligne l'apport de ses bénévoles en organisant annuellement une soirée de reconnaissance, laquelle aura lieu cette année le 6 décembre.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-252

ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est reconnue comme Municipalité amie des enfants (MAE) et ce jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'un des mandats de la municipalité était d'instaurer une Charte municipale pour la protection de l'enfant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant, étant annexée à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-253

MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une mise à jour des responsabilités et représentations des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour entraîne des changements quant aux représentants municipaux siégeant au comité du conseil d'établissement de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Pierre Bernier et unanimement résolu :

1. **DE** modifier la composition des représentants municipaux au comité du conseil d'établissement de l'école comme suit :
 - Représentant(e) : Mme Jacqueline Lussier Meunier
 - Substitut(e) : Mme Johanna Fehlmann

2. **DE** préciser que cette mise à jour remplace la désignation précédente, et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par résolution du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-254

MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une mise à jour des responsabilités et représentations des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour entraîne des changements quant aux représentants municipaux siégeant au comité de politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Pierre Bernier et unanimement résolu :

1. **DE** modifier la composition des représentants municipaux au comité de politique familiale comme suit :
 - Représentant(e) : Mme Johanna Fehlmann
 - Représentant(e) : Mme Jacqueline Lussier Meunier
 - Représentant(e) : Mme Ginette Prieur
2. **DE** préciser que cette mise à jour remplace la désignation précédente, et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par résolution du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 19 h 17

Heure de fin : 19 h 42

2025-12-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bernier, appuyé par Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 43.

Adoptée à l'unanimité

Paul Sarrazin
Maire

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier